



Menace d'un client en autoentrepreneur remboursement

Par **maly35**, le **07/03/2013** à **10:13**

Bonjour, rnrnJe suis victime d'un client malhonnête, qui me menace indirectement de fait de violence sur personne ou bien, si je ne lui rembourse pas la prestation effectuée par ma personne en qualité d'auto-entrepreneur. rnrnJe comptais lui rembourser pour cesser toute menace, sachant que les faits sont actés en gendarmerie, mais une plainte ne peut être constituée. rnrnQuel recours ai-je? puis-je faire apparaître que c'est sous la menace, contrainte et forcée que je rembourse dans le courrier? rnrnAi-je un recours juridique possible, du fait que ce soit sous la menace et chantage? rnrnMerci de votre réponse rnrnJe sais plus quoi faire.

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2013** à **06:49**

Bonjour rnrnLes menaces de commettre un délit sont sanctionnées par le code pénal. Le chantage est aussi un délit. rnrnLa question est pour quel motif votre client demande le remboursement? rnrnDans l'attente de votre réponse